



Nombres :

- de Conseillers en exercice :	15
- de présents :	12
- de votants :	15

Date de Convocation :

11 Mars 2021

Date d'affichage :

29 Mars 2021

Publication du :

29 Mars 2021

Dépôt en Préfecture le :

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LANDRES Séance du 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

Étaient présents : BOUCHY Laurent, CECCATO Marc, CHERIFI Faride DALLA-ROVERE Monique, DESTENAY Valérie, DIVIESTI Nicolas, FONDEUR Marc, LAGUERRE Lorane, LESCANNE Bernard, MOYA Christophe, NEULENS Laurence, SANTORO Dominique.

Étaient absents excusés : BENOUDINA Saliha (pouvoir donné à CECCATO Marc), GERARD Kévin (pouvoir donné à CECCATO Marc), SIMON Jean-Claude (pouvoir donné à BOUCHY Laurent)

Était absent non excusé : ---

A été nommée secrétaire : DALLA-ROVERE Monique.

Objet : Adhésion à l'AGAPE.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du développement de la commune, de sa zone commerciale, de sa zone de loisirs, l'AGAPE, Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord, représente un atout permettant de défendre les projets auprès des partenaires financiers.

Afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services proposés par l'agence, la commune doit y adhérer en son nom propre, en plus de l'adhésion de la communauté de communes Cœur du Pays Haut.

Le coût de l'adhésion se fait en fonction du nombre d'habitants de la commune et ce coût est fixé à 1.21 € par habitants et par an soit environ 1300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à l'AGAPE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette adhésion.
- D'inscrire la somme au budget primitif 2021.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide :

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Adjoint Administratif, à compter du 1^{er} Mai 2021, dans le cadre d'emplois des Adjointes Administratives accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Accueil, secrétariat, tenue de l'agence postale communale, urbanisme, comptabilité, gestion cimetière.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 30/35^{ème}.

Objet : Frais Scolaires pour le Collège Joliot Cury de Tucquegnieux.

- Considérant que 2 élèves de Landres sont inscrits au Collège Joliot Cury de Tucquegnieux au titre de l'année scolaire 2020/2021,
- Considérant qu'il convient de participer au aux frais de fournitures scolaires (23 € par élève) et d'utilisation du gymnase (45€ par élève),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 136 € au Syndicat interscolaire de Tucquegnieux au titre de l'année 2020/2021.

Objet : Mise en place d'une carte bancaire d'achat.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

- La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros (Gratuite la 1^{ère} année).
- Une commission de 0.70 % sera due sur toute transaction sur son montant global
- Le taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie à la communauté de communes est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 1.10 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une carte bancaire d'achat auprès de la Caisse d'Epargne.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Continuité Pédagogique de l'éducation nationale.

- Considérant le manque d'équipement pédagogique numérique dont est dotée l'école primaire Emile Zola de Landres,
- Considérant la vétusté des tableaux blancs interactifs mise à disposition des enseignants,
- Considérant que les 4 classes de primaire sont éligibles au plan de relance continuité pédagogique,

Monsieur le Maire propose d'équiper les classes de primaire d'écrans numériques interactifs. Monsieur le Maire rappelle que ce plan de relance contient une fraction de dépenses éligibles lié au fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le devis de TI Concept pour l'acquisition de 4 ENI qui s'élève à 16 600.00 € HT soit 19 920.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 6 € TTC par élève soit 522.00 € pour le fonctionnement de l'espace numérique de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance pour l'acquisition de 4 ENI à hauteur de 70 % plafonnés à 3500 € TTC par classe soit 9800.00 €
- De solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance pour les dépenses de fonctionnement lié à l'espace numérique de travail à hauteur de 50 % de 522.00 € TTC soit 261.00 €.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Départemental pour l'acquisition d'une classe mobile.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déposé une demande de subvention dans le cadre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité » à hauteur de 50 % pour l'acquisition d'une classe mobile et de matériel numérique pour l'école Emile ZOLA.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 30 % de 8 080.00 € HT de dépenses soit 2 424.00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Landres, dans le cadre d'un regroupement pédagogique accueille les enfants des communes d'Avillers, de Preutin-Higny et Xivry-Circourt. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention afin de répartir la somme résiduelle du projet à la charge de la Commune de Landres entre les 3 communes membres du regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 30 % de 8 080.00 € HT de dépenses soit 2 424.00 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention afin de répartir la somme résiduelle du projet à la charge de la Commune de Landres entre les 3 communes membres du regroupement.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Départemental pour l'acquisition de 4 Ecrans Numériques Interactifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déposé une demande de subvention dans le cadre du fond de relance continuité pédagogique à hauteur de 10 061.00 € pour l'acquisition de 4 écrans numériques interactifs pour l'école Emile ZOLA.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 20.93 % de 17 035.00 € HT de dépenses soit 3 567.00 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Landres, dans le cadre d'un regroupement pédagogique accueille les enfants des communes d'Avillers, de Preutin-Higny et Xivry-Circourt. Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention afin de répartir la somme résiduelle du projet à la charge de la Commune de Landres entre les 3 communes membres du regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 20.93 % de 17 035.00 € HT de dépenses soit 3 567.00 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention afin de répartir la somme résiduelle du projet à la charge de la Commune de Landres entre les 3 communes membres du regroupement.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Départemental pour la Création d'une salle de repos et de motricité à la maternelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école maternelle ne dispose à l'heure actuelle ni de salle de repos pour la sieste des plus jeune ni de salle de motricité. La demande d'un tel équipement a été formulée par les enseignants ainsi que les parents d'élèves.

Plusieurs scénarios d'agrandissement de l'école maternelle ont été étudiés et le recours à un bâtiment modulaire semble être la solution la plus envisageable.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet comporte 2 volets :

- Les travaux préliminaires et de raccordement pour 19 384.50 € HT,
- La fourniture et l'installation du bâtiment modulaire pour 76 279.50 € HT,

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 80 % de 95 664.50 € HT de dépenses éligibles soit 76 531.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental hauteur de 80 % de 95 664.50 € HT de dépenses éligibles soit 76 531.20 €.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Départemental pour la Création d'une ruelle en enrobés.

Monsieur le Maire rappelle que l'habitation située au 10 rue du 22 Août 1914 est actuellement desservie par un chemin communal non goudronné. Ce chemin fait partie du domaine public communal et il s'éteint de la rue du 22 Août 1914 à la rue de la Chapelle. Les riverains ont émis le souhait que la partie menant à leur maison soit goudronnée.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise EUROVIA pour la création de cette ruelle en enrobés qui s'élève à 11 604.26 € HT soit 13 925.11 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 80 % de 11 604.26 € HT de dépenses éligibles soit 9 283.41 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 80 % de 11 604.26 € HT de dépenses éligibles soit 9 283.41 €.
- Que ce projet portera la priorité 1.

Objet : Demande de Subvention Plan de Relance Départemental pour la réfection de l'Eglise et du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déposé une demande de subvention DETR pour des travaux de réfection de l'Eglise et du Presbytère à hauteur de 40 % de 14 143.50 € HT de dépenses éligibles soit 5 657.40 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet comporte 3 volets :

- L'installation d'un système de cloches électroniques pour 6 066.00 € HT,
- Le nettoyage de la façade en pierre de l'Eglise pour 3 810.00 € HT,
- Le remaniement de la toiture du Presbytère pour 4 267.50 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental à hauteur de 40 % de 14 143.50 € HT de dépenses éligibles soit 5 657.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du Fond de Relance Départemental hauteur de 40 % de 14 143.50 € HT de dépenses éligibles soit 5 657.40 €.

Séance levée à 22h00.

Les membres du Conseil Municipal,

BENOUDINA Saliha (pouvoir donné à CECCATO Marc)	BOUCHY Laurent	CECCATO Marc
CHERIFI Farid	DALLA ROVERE Monique	DESTENAY Valérie
DIVIESTI Nicolas	FONDEUR Marc	GÉRARD Kévin (pouvoir donné à CECCATO Marc)
LAGUERRE Lorane	LESCANNE Bernard	MOYA Christophe
NEULENS Laurence	SANTORO Dominique	SIMON Jean-Claude (pouvoir donné à BOUCHY Laurent)